



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**de**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**Du 30 octobre 2019**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2019
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Informations de Région de Nyon
7. Arrêté d'imposition 2020 - préavis N° 07/2019
8. Création d'une Entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry - préavis N° 08/2019
9. Rapport de la Commission ad'hoc pour l'aménagement du rond-point du giratoire de la RC1b
10. Rapport de la Commission ad'hoc pour l'aménagement du cimetière
11. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : R. CLAVIEN – E. FLEURY – B. GRASSET – A. HEPP – Y. LUGINBÜHL – C. ZUNDEL

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2019**

**Le procès-verbal est approuvé par 34 oui, 0 avis contraire, 3 abstentions**

P. MEIER souhaiterait que le procès-verbal soit envoyé aux conseillers peu de temps après la tenue des assemblées.

Le Président en prend note et indique que ce délai est exceptionnel car il y a 4 mois entre les dates des deux dernières assemblées pendant la pause estivale.

#### **3. Assermentation**

Le PRÉSIDENT procède à l'assermentation de G. MARCHAND, Conseillère Communale pour la législature 2016-2021.

#### 4. Communications du Bureau

Le PRESIDENT :

- commente les réponses des autorités cantonales à la résolution du conseil votée en mars 2019, et note le peu de cas fait par les autorités cantonales aux remarques faites par les conseils ayant votés une telle résolution.
- informe que pour les élections communales et après concertation avec la Municipalité, il a été décidé de maintenir le nombre de Conseillers Municipaux à 5 et de garder le nombre de Conseillers Communaux à 45 (avec 7 « viennent ensuite »).
- a reçu un courrier de Mr Coderey (non membre du conseil) qu'il a transmis à la Municipalité. La réponse de la Municipalité aux diverses questions posées par Mr Coderey est à la disposition des conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance.
- Les séances du conseil pour 2020 ont été fixées aux dates suivantes :
  - Mercredi 18 mars à 20h,
  - Mercredi 13 mai à 20h,
  - Lundi 29 juin à 18h30 suivi du repas,
  - Mercredi 28 octobre à 20h
  - Mercredi 2 décembre à 20h.

J.-L. RAY remarque que le nombre de suppléants est presque épuisé et demande s'il ne faudrait pas augmenter le nombre des « viennent ensuite » pour la prochaine législature. Le PRESIDENT répond que des élections supplémentaires ne doivent être organisées que si le nombre des conseillers est diminué de plus d'1/5 -ème du nombre total, ce qui laisse une bonne marge (art 85 LEDP).

#### 5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- revient sur le courrier de R. CLAVIEN concernant le skate-park et explique que la problématique de l'usage de stupéfiants au skate-park a été prise très au sérieux et que les ASP ont été mandatés pour effectuer des contrôles. Les ASP ont effectué 81 passages pendant la période du 20 juin au 24 octobre 2019, pendant la journée et surtout l'après-midi. En conclusion, la grande majorité des passages ne démontraient pas de problèmes graves et récurrents compte tenu du succès et de l'utilisation grandissante du skate-park (2 signalements d'odeur de cannabis, quelques présences de débris et de tags). La Municipalité reste toutefois vigilante et maintiendra une surveillance régulière du site.

S. EMERY :

- Concernant les J.O. de la jeunesse, la flamme olympique est arrivée à Lausanne le 19 septembre, la réception a eu lieu au Stade P. de Coubertin en présence de nombreux élèves du canton. Une cérémonie de remise du drapeau olympique a eu lieu et les enfants représentant les communes (dont la nôtre) ont reçu le drapeau olympique qui est hissé devant l'école et restera en place jusqu'au 22 janvier 2020. Ces JOJ sont destinés aux jeunes et auront lieu sur différents sites du 9 au 22 janvier 2020. La population est invitée à se rendre sur les sites, toutes les compétitions sont gratuites pour les spectateurs.
- Le travailleur social de proximité (TSP) a organisé avec l'animateur de la Baraka, un projet de sport libre qui a lieu tous les mardi soir à la salle de gymnastique de Commugny. Tous les jeunes de 15 à 25 ans peuvent s'y rendre pour pratiquer différents sports sans inscription préalable.

- Le TSP a ouvert une permanence pour jeunes adultes, tous les jeudi après-midi, à la Baraka. Les jeunes intéressés peuvent s'y rendre sans rendez-vous pour se faire aider dans différents domaines sociaux.
- Le Noël des aînés aura lieu le jeudi 12 décembre à l'hôtel Best Western.
- Concernant le projet de piscine/patinoire qui dure depuis 5 ans : un permis de construire a été accordé en août 2019, mais de nouveaux recours ont encore une fois été déposés.

G. DERIAZ :

- Présentation sur la LAT et le réaménagement des zones à bâtir. La présentation complète est disponible au Greffe.

C. HILFIKER :

- Indique que les dons et contributions reçus à la déchetterie sont reversés par A. Dubois à la Fondation Suisse contre l'épilepsie.
- soulève le problème de la route des Pénys, qui fait l'objet de nombreuses saignées dues aux raccordements des nouvelles constructions. Cette situation est aggravée par l'augmentation du trafic routier déporté à cause des travaux de Versoix. Une expertise de la route a été effectuée avant les travaux et sera effectuée à nouveau quand les travaux seront terminés. Une demande d'indemnisation sera faite au canton de Genève pour la remise en état du revêtement phono-absorbant.
- signale différents problèmes d'éclairage sur certaines rues. Les travaux sont en cours.
- relève la problématique du changement du tarif des prix des transports qui va augmenter fortement à partir de mi-décembre 2019. La zone Terre-Sainte sort de la tarification UNIRESO, ce qui a pour effet l'entrée en application du tarif CFF et du tarif UNIRESO selon les trajets.

J. SHELDON explique l'impact financier de la sortie de la Terre-Sainte du tarif UNIRESO et donne un exemple Base Abo ½ tarif aujourd'hui : Billet Terre-Sainte (Zone 22) vers Genève (tout le canton) coûte CHF 3.30. Dès le 15/12/19, le même trajet coûtera entre CHF 6.60 (app CFF) ou CHF 7.40 (web CFF). On arrive à une augmentation de 27% sur certains trajets.

C. HILFIKER mentionne que la suppression de la tarification par zone entraîne des absurdités à tel point que les Syndics de Terre Sainte se sont concertés et seront reçus par Mme Goritte fin novembre 2019.

R. SANSONETTI revient sur la problématique des horaires et des correspondances.

C. HILFIKER répond que la Municipalité n'a pas été consultée sur les horaires, il a bon espoir que pour 2020 une amélioration de la tarification et des horaires pourrait avoir lieu.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX suggère que la Région Nyon participe plus activement au « Grand Genève » afin que ces problèmes soient mieux appréhendés.

B. GAUD signale que lors de précédentes discussions, la Terre Sainte était incluse dans les zones UNIRESO car Céligny devait être desservie. La suppression de la subvention genevoise de cette zone a été supprimée et le canton de Vaud n'a rien fait pour notre région.

Le SYNDIC exprime la rébellion des Syndics de Terre Sainte face à l'inaction du canton sur ce problème et d'autres touchant notre région.

## **6. Informations de Région Nyon**

G. DERIAZ, délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal indique qu'une synthèse sera faite lors du prochain conseil.

## **7. Arrêté d'imposition 2020 - préavis N° 07/2019**

S. MASCALI:

- commente le préavis et revient sur l'effet de reprise par le canton de la contribution communale en faveur de l'AVASAD, dont l'effet escompté n'est pas aussi important que les autorités cantonales ne le laissaient à penser.

Le SYNDIC rappelle l'historique du combat contre la péréquation et la facture sociale, il explique les effets néfastes de la modification du bouclier fiscal à 48 points et fait part d'un pessimisme certain face à l'avenir de nos communes.

Le Président demande la lecture des rapports :

J. SHELDON (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 07/2019.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- de baisser le taux d'imposition à 52 cts pour 2020 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux figurant dans l'Arrêté d'imposition 2019.

**L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **8. Création d'une Entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry - préavis N° 08/2019**

C. HILFIKER commente le préavis et fait l'historique des démarches effectuées auprès du canton. Il signale que l'entente n'a pas d'entité juridique, et que toutes les dépenses doivent être soumises aux communes respectives. Il indique que la commune de Tannay a déjà adopté ce projet d'entente qui a pour but de gérer à égalité la structure du port du Torry. Les décisions finales revenant aux communes.

F. DEPERROIS soulève le problème de la répartition des places entre les 2 communes. C. HILFIKER répond que tout cela a déjà été discuté lors des séances d'information.

Le SYNDIC rappelle que financièrement, le port sera autosuffisant et que ce seront les utilisateurs et les locataires qui payeront.

P. MEIER demande si le règlement d'exploitation du port sera soumis au Conseil. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Président demande la lecture des rapports :

R. SANSONETTI (Commission ad'hoc pour l'étude de la Convention de l'Entente Mies-Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 08/2019.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver la Convention instituant une Entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry.

**L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

#### **9. Rapport de la Commission ad'hoc pour l'aménagement du rond-point du giratoire de la RC1b**

F. BUENSOD lit les conclusions du rapport qui recommandent à la Municipalité de préparer deux projets en utilisant les compétences des employés municipaux, projets devant être simples, sobres, peu coûteux et faciles à entretenir, reprenant les armoiries communales, à savoir le rocher existant assorti de 3 conifères et d'un pourtour minéral ou végétal ou d'une combinaison des deux, à soumettre au Conseil.

C. HILFIKER signale que sans opposition du Conseil, et vu l'urgence de la situation, il s'agira principalement d'une rénovation du rond-point existant avec la plantation de quelques arbres dans l'esprit des conclusions de la commission ad'hoc .

#### **10. Rapport de la Commission ad'hoc pour l'aménagement du cimetière**

C. OLIVER commente le rapport de la commission ad 'hoc, qui suggère, pour palier à l'urgence, de créer rapidement 5-6 nouvelles tombes cinéraires près du jardin du souvenir. Pour le futur, la proposition est de créer 52 nouvelles tombes cinéraires dans la zone herbeuse située au sud du cimetière, en mettant à contribution le personnel communal. L'idée de création de carrés confessionnels a été abandonnée.

Le Syndic propose au Président de procéder à un vote consultatif, informel sur le rapport de la commission afin de pouvoir aller de l'avant et de manière globale pour le réaménagement du cimetière.

Le Conseil approuve la démarche du Syndic.

#### **11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

Il n'y a pas de rapport des commissions et délégations intercommunales.

#### **12. Divers et propositions individuelles**

J.-P. STREIT signale l'apparition précoce des chenilles processionnaires. Il demande une harmonisation du traitement au niveau de la Terre Sainte.

Le Syndic en prend note et en discutera lors de la prochaine séance avec les syndics de Terre Sainte.

S. MIR demande ce qu'il en est de la grande construction sur la route des Pénys ?

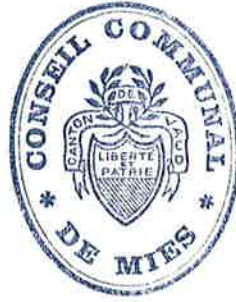
G. DERIAZ répond qu'il est apparu dans la presse que cette propriété pourrait être utilisée comme résidence hôtelière de luxe. Un avis juridique a été demandée par la Municipalité quant à la zone d'affectation.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de l'**extrait de PV qui est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA